

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE JIJEL**

**CONSERVATION DES FORETS**

**N°: NIF : 099018017013728**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la conservation des forêts de la wilaya de Jijel informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 09/2025 paru dans le quotidien "الج哉ر" en Arabe et "El hayat" en Français en date du 27/10/2025 et BOMOP et les presses électroniques relatif au projet « Etude, réalisation et équipement siège de la conservation des forets et démolition de l'ancien siège » qu'a l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières , les marchés sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

Désignation des travaux	N°du Lot, Volume et Commune	Entreprise	Montant en DA TTC	Délai d'exécution	Note technique	NIF de l'entreprise	Obs
Etude, réalisation et équipement siège de la conservation des forets et démolition de l'ancien siège	Lot 05: Acquisition et Installation des cameras de la surveillance au profit du nouveau siège de la conservation des forets	VISION SYSTEME SECURITE	1 283 415,00	07 jours	-	17118010054 61450	Offre moins disant
	Lot 06: Fourniture et installation d'un groupe électrogène avec un abri au profit du nouveau siège de la conservation des forets	-	-	-	-	-	Infructue ux
	Lot 07 : travaux divers au niveau du nouveau siège de la conservation des forets 1ère partie : Achèvement d'Aménagement extérieur du siège. 2ème partie : Construction d'un atelier mécanique 3ème partie : Réalisation d'un abri pour les véhicules	BELDJOUDI AMMAR	8 900 564,84	05 mois	37	1751817000 23145	Offre moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de (10) jours à partir de la date de parution de l'avis d'attribution dans la presse nationale ou le BOMOP ou la presses électronique.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs candidatures sont invités à se rapprocher de la Conservation des forêts de la Wilaya de Jijel sise route de Constantine, au plus tard trois (03) jours après la publication de l'attribution provisoire du marché.